



VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX



---

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE  
DOLLARD-DES-ORMEAUX POUR LES ANNÉES 2025, 2026 ET 2027**

En conformité avec l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, AVIS est par les présentes donné que le conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux tiendra une séance extraordinaire le 8 octobre 2024 dans la Salle du conseil, au 12001, boulevard De Salaberry, pour l'adoption du Programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 ; et

QUE les délibérations du conseil municipal et la période de questions, au cours de cette séance, porteront exclusivement sur le Programme triennal d'immobilisations.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 27 septembre 2024.

SHAWN LABELLE, greffier